



## Aloxite Optical

**Société :**

AGP s.a.s

20, avenue Reille

75014 PARIS

Tel. +33 (0) 1 45 89 84 44

Fax +33 (0) 1 45 89 66 54

E-Mail : contact@agp-abrasifs.com

### 1 – Identification de la substance

**Nom du produit :** Aloxite Optical  
**Synonyme :** Oxyde d'aluminium  
**Code article :**  
**N° d'enregistrement REACH :** 01-2119529248-35-0043

### 2 – Identification des dangers

**Classification :**

Ce produit n'est pas de classification selon la réglementation CLP.

**Informations relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement :**

Aucun danger pour la santé si le produit est utilisé dans les conditions normales et tel que fournit.

Une forte concentration de poussière peut provoquer des irritations au niveau des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

### 3 – Composition / Information sur les composants

**Caractéristiques chimiques :**

Composant	N° CAS	N° EC	Concentration en %	Classification	Phrase R
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	215-691-6	> 95	--	--

### 4 – Premiers secours

**Information générale :**

Personnel de premier secours : porter une attention particulière à votre propre protection.

- **Inhalation :** S'aérer. Consulter un médecin en cas de persistance.
- **Contact avec la peau :** En cas d'exposition importante laver avec du savon et de l'eau.
- **Contact avec les yeux :** Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de persistance.
- **Ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau.

**Notes pour le médecin :** Aucune.

## 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### Inflammable.

**Agents d'extinction appropriés :** Utiliser les moyens appropriés en fonction des matériaux environnants.

**Agents d'extinction inappropriés :** Aucun.

**Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :** Aucun.

**Équipement de protection :** Le personnel de secours doit porter un équipement individuel conforme pour lutter contre l'incendie des matériaux environnants.

**Autres informations :** Aucune.

## 6 – Mesures en cas de dispersion accidentelle

**Précautions :** Voir la liste des mesures dans la section 8.

**Protection de l'environnement :** Éviter la dispersion et l'écoulement du produit. Éviter la génération de poussière et la dispersion par le vent. Si possible, recycler le produit collecté.

**Autres informations :** Voir section 13.

## 7- Manipulation et Stockage

**Manipulation :** Assurer une aération suffisante en cas d'opérations génératrices de poussière près du poste de travail. Éviter les conditions génératrices de poussière. Éviter l'inhalation, le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas ajouter d'Alumine humide aux cellules électrolytiques.

**Stockage :** Stocker dans un endroit sec.

**Autres informations :** Aucune.

## 8 – Contrôles de l'exposition / Protection personnelle

### Limites d'exposition :

Limites d'exposition professionnelle (air): Généralement identiques aux nuisances de la poussière.

	Allemagne	Angleterre	USA	Europe (incluant le national OEL si existant)
<b>Poussière inhalable</b>	10 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	OSHA :15 mg/m <sup>3</sup> (poussière total)	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Poussière respirable</b>	3 mg/m <sup>3</sup>	4 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup> TWA (fraction respirable)	

**Contrôle de l'exposition :** Assurer une aération suffisante en cas d'opérations génératrice de poussière près du poste de travail. Éviter les conditions génératrices de poussière. Éviter l'inhalation et l'intrusion de particules dans les yeux.

**Équipement de protection personnelle :** Appareil respiratoire : non préconisé en cas d'utilisation normale. En cas de génération de poussière utiliser un masque avec filtre P2 ou P3 pour les particules fines. Utiliser des lunettes de protection et des gants lors de la manipulation de la substance ainsi que des vêtements de travail appropriés..

**Contrôle de l'exposition environnementale :** Éviter les conditions génératrices de poussière, la dispersion par le vent et les émissions de poussière.

## 9 – Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Poudre	<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Couleur</b>	Blanc, brun, rose	<b>Inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Odeur</b>	Aucune	<b>Propriété explosive</b>	Non applicable
<b>pH</b>	Non applicable	<b>Densité à 20 °C</b>	3,99 g/cm <sup>3</sup>
<b>Point de mélange</b>	Approx. 2030 °C	<b>Solubilité dans l'eau à 20 °C</b>	Insoluble
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable	<b>Autres propriétés</b>	Non applicable

## 10 – Stabilité et Réactivité

Stable en conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**Conditions à éviter :** Aucune.

**Matériaux à éviter :** Aucun.

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun.

## 11 – Information toxicologique

**Pour la poudre d'alumine :**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution :**

L'absorption orale <0,1% est presque insoluble dans les fluides pulmonaires.

L'oxyde d'aluminium le plus absorbé est rapidement éliminé par l'urine, le principal gisement dans le corps est la structure osseuse.

**Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Aucun effet aigu.

Toxicité aiguë :

- DL50 (voie orale) : > 5000 mg/kg poids (rats)

- DL50 (voie cutanée) : Pas d'effet.

- CL50 (Inhalation) : > 5 mg/l (rats)

Symptômes spécifiques dans les tests sur animaux :

- En cas d'ingestion : Aucun.

- Après contact avec la peau : Aucun.

- Après inhalation : Aucun.

Irritation et effets corrosifs :

- Effet irritant sur la peau : Aucun.

- Effet irritant sur les yeux : Pas d'effet en dehors de l'irritation mécanique.

**Sensibilisation :**

Après contact avec la peau : Aucun.

Après inhalation : Aucun.

Remarques : -

**Toxicité après ingestion répétée (subaiguë, sub-chronique, chronique) :**

Toxicité subaiguë par voie orale : Aucune.

DNEL calculée : 6,2 mg/kg poids/jour

Toxicité subaiguë par inhalation : Aucune, voir limites d'exposition professionnelle.

DNEL calculée : 15,6 mg/m<sup>3</sup> respirables.

**Effets CMR (Cancérogène, Mutagène et Reproductif) :**

Cancérogénicité : Aucune.

Mutagénicité : Aucune.

Toxicité pour la reproduction : Aucune.

Evaluation des propriétés CMR : Non classé pour les CMR.

**Expériences pratiques :**

Observations pertinentes pour la classification : Aucune.

Autres observations : Aucune.

## 12 – Information écologique

**Ecotoxicité :**

Composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Oxyde d'alumine	Poisson - OECD TG 203	> 100 mg/l	Truite de mer	pH 8
Oxyde d'alumine	Daphnie - OECD TG 202	> 100 mg/l	Daphnie Magna	pH 8
Oxyde d'alumine	Algae - OECD TG 201	> 100 mg/l	Selenastrum Capricornutum	pH 8

<b>Mobilité :</b>	Non mobile dans des conditions environnementales normales. Le sol peut être nettoyé à pH faible (<5,5) ou pH élevé (>8,5).
<b>Persistence et dégradabilité :</b>	
- Persistence :	Non applicable pour les métaux.
- Biodégradabilité :	Non dégradabile.
<b>Potentiel de bioaccumulation :</b>	Non bioaccumulable.
<b>Ecotoxicité à long terme :</b>	Non classé pour l'écotoxicité.
<b>Résultats de l'évaluation PBT :</b>	Non applicable pour les métaux.
<b>Autres effets néfastes :</b>	Aucun.
<b>Evaluation finale :</b>	Aucune classification aiguë ou chronique n'est approprié pour l'Al massif métallique. La non toxicité est basée sur des résultats en dessous de la valeur de référence d'écotoxicité (VRE) suite à des essais avec du métal aluminium, de l'oxyde et de l'hydroxyde à des charges de 100 mg/L à pH 8-8,5 (solubilité maximale d'Al attendu). Tout aluminium dans le sol ou le milieu aquatique provient de sources naturelles. Des sources locales ont une contribution et un impact insignifiant sur l'environnement.

### 13 – Considérations Relatives à l'Élimination

#### Élimination des déchets (produits) :

Éliminer les déchets et résidus selon les réglementations locales en vigueur.

**Emballage :** Sans objet.

### 14 – Informations Relatives au Transport

Non réglementé.

### 15 – Informations Réglementaires

Pas de classification ou de règlement spéciaux. Respecter les règles générales pour la manipulation, le transport et la gestion des déchets.

L'évaluation de sécurité chimique (CSA) a été réalisée.

### 16 – Autres informations

Cette fiche est complètement revue suite aux informations obtenues via le consortium REACH.

Cette Fiche de Données de Sécurité est fournie à des fins d'information seulement, puisque, selon la législation actuelle, le fabricant n'est pas tenu de fournir une FDS pour ce matériau.

Lors de l'utilisation de produits chimiques, les législations et réglementations nationales doivent être respectées et appliquées.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limites d'utilisation recommandées par le fabricant : à usage industriel et en tant que composant de produits de consommation..